

Syndicalement vôtre

SE Syndicat de l'Enseignement
OM de l'Ouest de Montréal

Au-delà de la crise sanitaire

DES ENJEUX PÉDAGOGIQUES IMPORTANTES!

Par Mélanie Hubert, présidente



Depuis le 13 mars dernier, notre quotidien n'est plus le même, et ce tant au point de vue personnel que professionnel. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie à discuter des mesures sanitaires à instaurer dans les établissements, à clarifier les défis liés à la tâche ou à la rémunération et à tenter de s'y retrouver dans les nombreuses consignes émanant du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et de la Direction de la santé publique (DSP).

Maintenant que l'année scolaire est bien amorcée, le SEOM, de concert avec la FAE, s'intéresse à un autre aspect de la crise actuelle : les enjeux pédagogiques. Déjà, le confinement du printemps a certainement eu des impacts importants sur nos élèves les plus vulnérables. La rentrée amène également son lot de défis. Pensons notamment à la surveillance accrue limitant le temps accordé à la récupération, au manque de services pour les élèves en difficulté, aux contraintes sanitaires qui empiètent sur le temps d'enseignement, pour ne citer que ces exemples.



Crédit photo : Andrea Piacquadio

Voir la suite à la page 6

DANS CE NUMÉRO

02

LES COMITÉS SYNDICAUX : UNE AUTRE FAÇON DE S'IMPLIQUER

04

LE CEEHDAA, UN COMITÉ MÉCONNU

05

LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

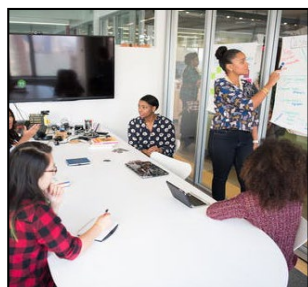
LES COMITÉS SYNDICAUX : UNE AUTRE FAÇON DE S'IMPLIQUER AU SEOM

Par Jean-Philippe Viau, vice-président à la vie syndicale



En décembre dernier, le SEOM lançait un appel à toutes et à tous pour susciter la participation de membres de tous les secteurs aux travaux de divers comités mis en place par le Conseil d'administration (CA). Depuis mars, la pandémie a freiné les ardeurs de plusieurs alors que l'ordre des priorités a changé. Il a aussi fallu s'approprier de nouveaux moyens technologiques pour rester en contact durant le confinement. Le SEOM est prêt à redémarrer ses comités en maintenant les objectifs prévus l'an passé.

Le SEOM recherche des militantes et des militants aimant réfléchir sur des dossiers particuliers, partager leurs idées avec les autres et contribuer au bien-être collectif de nos quelque 6300 collègues du CSSMB. Nul besoin d'avoir déjà participé aux activités syndicales pour prendre part à l'un de ces comités.



Le Conseil des personnes déléguées (CD) invite cordialement toutes et tous les membres intéressés à s'impliquer dans l'un ou l'autre des sept comités mis en place pour faire des recommandations aux instances. Conformément à nos règles, le CD choisira les membres des comités lors de sa prochaine rencontre en octobre.

Les comités fonctionnent habituellement sur temps de travail. Selon le comité, il faut envisager entre trois et cinq jours de libération d'ici mai 2021. Compte tenu du contexte sanitaire, des rencontres virtuelles pourraient également être privilégiées.

Le syndicat, c'est plus qu'un conseil d'administration et une centaine de personnes déléguées, c'est aussi une grande communauté de plus de 6000 personnes qui s'affairent au quotidien à forger la société de demain. Nous avons besoin d'idées nouvelles. Il y a de la place pour vous au SEOM. Venez donc faire un tour, pour voir... Le plaisir croît avec l'usage, paraît-il!

Comité Précarité : pour soutenir les membres plus vulnérables!

Ce comité travaillera principalement sous la gouverne de Maxime Viens, vice-président aux relations de travail.

Les enseignantes et les enseignants qui ont été à statut précaire dans les trois dernières années constituent un atout pour ce comité.

Objectifs :

- Trouver des moyens d'entrer en communication avec les nouveaux membres
- Explorer divers moyens de susciter leur adhésion au syndicat
- Développer des outils pour les informer de leurs droits et de leurs obligations
- Réfléchir au recrutement, aux mécanismes d'évaluation du personnel et aux affichages prévus à la convention collective

Postulez à ce comité

Comité Autonomie professionnelle : parce que l'expert dans la classe, c'est le prof!

Ce comité travaillera principalement sous la gouverne de David Hamel, vice-président à la vie professionnelle, et de Simon-Pierre Hébert, conseiller pour le secondaire.

Objectifs :

- Dresser un état de la situation quant aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique
- Fortifier l'expression de notre autonomie professionnelle sur le plan individuel
- Fortifier l'expression de notre autonomie professionnelle sur le plan collectif (CPEE, comité EHDAA, normes et modalités d'évaluation, etc.)
- Proposer des outils visant à soutenir les membres

Postulez à ce comité

LES COMITÉS SYNDICAUX : UNE AUTRE FAÇON DE S'IMPLIQUER AU SEOM

Comité Action-mobilisation : parce qu'il faut organiser la lutte!

Ce comité travaillera principalement sous la gouverne de Jean-Philippe Viau, vice-président à la vie syndicale, et d'Isabelle Filiatrault, secrétaire.

Objectifs :

- > Soutenir la négociation nationale
- > Opérationnaliser les actions à mener
- > Vulgariser des contenus et produire des outils à l'intention des membres

Postulez à ce comité

Comité Sociopolitique : parce que le SEOM mène aussi des luttes sociales!

Ce comité travaillera principalement sous la gouverne de Jean-Philippe Viau, vice-président à la vie syndicale, et d'Isabelle Filiatrault, secrétaire.

Objectifs :

- > Connaitre et faire connaître la plateforme sociopolitique de la FAE
- > Trouver comment sensibiliser les membres à certains enjeux sociopolitiques (féminisme, réalités autochtones, diversité sexuelle, environnement, lutte à la pauvreté, etc.)

Postulez à ce comité

Comité Tâche : parce que l'on veut alléger la tâche!

Ce comité œuvrera principalement sous la gouverne de Maxime Viens, vice-président aux relations de travail, et de Louise Gamache, conseillère pour le préscolaire.

Les enseignantes et les enseignants qui possèdent une bonne connaissance générale des composantes de la tâche et qui sont en poste depuis cinq ans ou plus constituent un atout pour ce comité.

Objectifs :

- > Analyser les diverses composantes de la tâche, dans tous les secteurs d'enseignement
- > Produire du matériel qui permettrait d'aider les collègues

Postulez à ce comité

Comité Préscolaire :

parce que cet ordre d'enseignement vit de grands bouleversements!

Ce comité travaillera principalement sous la gouverne de David Hamel, vice-président à la vie professionnelle, et de Louise Gamache, conseillère pour le préscolaire.

Ce comité est réservé aux enseignantes et aux enseignants du préscolaire, régulier ou accueil.

Objectifs :

- > Dresser un état de la situation, à la suite de l'adoption de la Loi n° 5 (maternelle 4 ans) et de la Loi n° 12 (gratuité scolaire)
- > Réfléchir au programme-cycle et à ses effets dans la vie professionnelle du personnel enseignant
- > Réfléchir à la composition des classes du préscolaire, notamment pour les élèves à risque ou ne parlant pas français
- > Proposer des outils pour soutenir les membres

Postulez à ce comité

Pour s'inscrire à l'un ou l'autre des comités, rien de plus simple!

Cliquez sur le lien **Postulez à ce comité** ou visitez le www.seom.qc.ca pour télécharger la fiche de mise en candidature, la remplir et la retourner **avant 16 h le mercredi 7 octobre 2020**.

Le mercredi 14 octobre, le Conseil des personnes des déléguées procédera à l'élection des membres des divers comités parmi toutes les candidatures reçues. Une confirmation par courriel sera par la suite envoyée aux personnes retenues.

Merci à l'avance pour votre implication!

Le comité au niveau de l'école pour les EHDAA

UN COMITÉ SYNDICAL MÉCONNU!

Par David Hamel, vice-président à la vie professionnelle



Comme le mentionnait mon collègue Maxime Viens dans son article *Rattraper le rattrapage* du [Syndicalement vôtre de septembre 2020](#), des mesures de rattrapage pédagogiques s'avèreront nécessaires cette année. Toutes et tous conviendront aussi que les élèves à risque et HDAA ne feront pas bande à part de cette nécessité.

Il sera donc plus important que jamais de former le CEEHDAA prévu à la [clause 8-9.05](#) de l'[Entente nationale \(EN\)](#). Constitué au maximum de trois enseignantes ou enseignants ainsi que de la direction de l'école ou d'une personne mandatée, le comité a pour mandat de recommander les modèles de services qui répondront aux besoins des élèves à risque ou HDAA. Le comité émettra ses recommandations en prenant en compte les sommes prévues par certaines mesures budgétaires.

Voici quelques mesures sur lesquelles le CEEHDAA doit faire ses recommandations :

15001 (volet 4) : Intervenir tôt

15011 : Agir autrement pour la réussite des élèves en milieu défavorisé

15013 : Programme
Une école montréalaise pour tous

15014 : Soutien à l'apprentissage – Études dirigées au secondaire

15015 : Renforcement des ressources et pratiques consacrées à la réussite en lecture, en écriture et en mathématiques pour les élèves des milieux les plus défavorisés (primaire)

15025 : Aide individualisée, saines habitudes de vie, *Partir du bon pied!* et *Accroche-toi au secondaire!* et Coup de pouce de la 2^e à la 6^e année du primaire.

15230 : École accessible et inspirante

15310 : Intégration des élèves

15320, 15374 et **15375** : Libération des enseignants

15330 : Aide liée aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

15373 : Soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves HDAA

15376 : Ajout de ressources pour la prévention et l'intervention rapide

Au cours de sa première rencontre, le comité s'informe auprès de la direction de l'école des ressources disponibles pour chaque mesure budgétaire. Par la suite, selon le processus de consultation établi dans les règles de régie interne, le CEEHDAA émettra une recommandation en bonne et due forme à la direction. Cette recommandation tient compte des besoins des élèves et de ceux des enseignantes et enseignants afin de leur permettre de travailler avec les bonnes ressources.

Il est important de noter que le comité formule ses recommandations sur l'organisation globale des services et ne traite pas de cas particuliers.

Les profs qui côtoient quotidiennement les élèves à risque et HDAA demeurent les mieux placés pour faire l'inventaire des besoins des élèves à risque et HDAA!

On peut consulter [Le guide EHDAA](#) du SEOM pour plus de détails.

Le remboursement des frais de scolarité

UNE RECONNAISSANCE DU DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE

Par David Hamel, vice-président à la vie professionnelle



Vous êtes enseignante ou enseignant régulier, à temps partiel, à la leçon ou à taux horaire? Vous avez suivi et réussi des cours lors des sessions d'été et d'automne 2019 ou d'hiver 2020 dans un programme offert par une institution reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)? Vous pouvez dès maintenant solliciter le remboursement de vos frais de scolarité en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet. Le CSSMB doit recevoir toute demande avant le 15 octobre 2020.

À la suite de discussions avec le CSSMB, les enseignantes et les enseignants qui ne disposeront pas des pièces justificatives requises à cause de la Covid-19 pourront tout de même soumettre une réclamation. Il sera par contre important de faire preuve de diligence en transmettant rapidement les informations manquantes afin de décider de l'admissibilité de votre demande.

Pour plus d'information à ce sujet, consultez le [Guide pratique de la rentrée 2020-2021](#) du SEOM.

Finalement, l'employeur a apporté une modification sur le *Clic* pour donner l'accès au formulaire [Demande de remboursement des frais de scolarité](#) depuis la publication du Guide de la rentrée 2020-2021 du SEOM. Vous pouvez donc l'ouvrir en cliquant sur l'hyperlien ci-dessus.



Pour des questions ou des situations problématiques, n'hésitez pas à contacter la [personne répondante](#) de votre établissement.

Des départs au conseil d'administration

MERCI À CHANTAL ET JESSIE



Le SEOM salue et remercie M^{me} Jessie Chagnon pour son travail au sein du Conseil d'administration comme conseillère à la formation professionnelle ainsi que pour son intérim à la vice-présidence aux relations de travail. Il en va de même pour M^{me} Chantal Lefort qui représentait les membres depuis plusieurs années en tant que vice-présidente aux relations de travail.

Élection au CA

Le poste de conseillère ou conseiller à la formation professionnelle au CA du SEOM est à pourvoir lors de l'Assemblée générale, selon les modalités qui seront annoncées sous peu par le Comité d'élections.

LA TÂCHE DEVIENT OFFICIELLE AU 15 OCTOBRE

L'équipe des relations de travail tient à rappeler que la tâche devient officielle à compter du 15 octobre 2020. Il est du devoir des enseignantes et des enseignants de s'assurer que leur tâche correspond bien à ce qui est inscrit dans DSP.

Pour effectuer des changements après cette date, un rendez-vous avec la direction devient nécessaire.

En cas de difficultés ou de problématiques concernant la tâche, contactez la personne répondante de votre établissement si une discussion avec la direction n'a pas permis de trouver une solution.

LA TÂCHE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE 2020-2021	
13 Membres 5 000 \$/M	Tâche régulière de base (à l'unité ou en collectif)
22 Membres 5 000 \$/M	Tâche éducative (TE) Ce poste est consacré par affectation de la direction aux activités en présence des élèves. - Au préscolaire : activités de formation et d'appui - Au primaire : accompagnement des élèves et des enseignants, de l'orientation, des activités d'activités.
4 Membres 5 000 \$/M	Tâche complémentaire (TC) Ce poste est consacré à des activités liées à la formation générale de 20 à 25 %, notamment : - 100 à 120 minutes, surveillance de l'accès et des absences (S.A.S.S.) - 20 minutes, surveillance de l'accès et des absences (S.A.S.S.) - 20 minutes, surveillance de l'accès et des absences (S.A.S.S.)
13 Membres 5 000 \$/M	Tâche de nature personnelle (TN) Ce poste est consacré en toute autonomie professionnelle à des fonctions essentielles liées à l'accompagnement de la tâche éducative, notamment : - 100 à 120 minutes, surveillance de l'accès et des absences (S.A.S.S.) - 20 minutes, surveillance de l'accès et des absences (S.A.S.S.) - 20 minutes, surveillance de l'accès et des absences (S.A.S.S.)

REPORT DU CONCOURS D'ABONNEMENT!

À cause de circonstances exceptionnelles, le SEOM doit repousser le début du concours d'inscriptions à la campagne d'abonnement numérique à janvier 2021.

Il est toujours possible de s'abonner à l'info-lettre en se rendant à la page d'accueil du www.seom.qc.ca

Merci de votre compréhension et surveillez le lancement au retour du congé des Fêtes en janvier 2021.



(SUITE DE LA PAGE 1)

DES ENJEUX PÉDAGOGIQUES IMPORTANTS!

Le MEQ devrait-il établir une liste réduite de savoirs essentiels pour chaque programme d'étude et pour chaque niveau ?

Pour bien documenter la situation, la FAE mène ces jours-ci une consultation qui lui permettra de mieux connaître vos besoins pédagogiques dans le contexte actuel. Plus précisément, le questionnaire vise à évaluer les conséquences de la pandémie sur les pratiques enseignantes et à vérifier les effets des mesures additionnelles annoncées par le MEQ dans son plan de la rentrée.

Jusqu'à la mi-octobre, les membres du SEOM de tous les secteurs et des autres syndicats affiliés à la FAE pourront donner leur avis sur divers enjeux pédagogiques. Les questions seront différentes selon que l'on enseigne au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle. L'évaluation des apprentissages,

les services aux élèves vulnérables ou à besoins particuliers, ainsi que le matériel didactique seront abordés. Les programmes et la priorisation des contenus au secteur des jeunes seront également traités, avec un équivalent pour l'EDA et la FP : les programmes d'études, le suivi des élèves et la supervision de stages.

Des balises claires en matière d'évaluation ont-elles été élaborées en cas de fermeture d'établissement ?

On l'a dit et répété : l'experte ou l'expert dans la classe, c'est le prof. À ce titre, votre participation à cette consultation est précieuse. Au niveau national, elle outillera la FAE dans ses interactions avec le MEQ. Les résultats propres au SEOM pourront également servir au niveau local, dans nos interventions avec le CSSMB. Votre avis compte!

Édition : Yves Parenteau | Rédaction : Mélanie Hubert, Maxime Viens, David Hamel, Jean-Philippe Viau et Yves Parenteau
Révision linguistique : Julie Denis | Graphisme : MonEspaceWeb.com

La reproduction et la diffusion du Syndicalement vôtre sont autorisées avec la mention de la source.
Une production du Service des communications du SEOM | octobre 2020

**Syndicat de l'Enseignement
de l'Ouest de Montréal**

4792, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9

Tél. : 514 637-3548 | Fax : 514 637-0000

www.seom.qc.ca



**Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal**